



No de résolution
ou annotation

Formules Municipales - No 4614-MST (FLA-750)

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CÉLESTIN

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Célestin, tenue le lundi 5 mai 2025, à 19 h 30, à la salle des assemblées du Conseil municipal située au Presbytère de Saint-Célestin (500, rue Marquis, Saint-Célestin).

La mairesse, Madame Sandra St-Amour-Moreau, préside cette séance et les conseillers suivants sont présents :

Conseiller # 2, Jocelyn Proulx Conseillère #3, Mireille Lemay
Conseiller # 4, Mathieu Beauchamp Filion Conseiller # 6, François Chabot

Les conseillers Thomas Leblanc et Tommy Richard arrivent à 19 h 34, au point #5 de l'ordre du jour, *Rapport du maire*

Stéphanie Hinse, directrice générale et greffière-trésorière, agit à titre de greffière de la séance.

1. OUVERTURE DE LA SEANCE

La mairesse, Madame Sandra St-Amour-Moreau, constate le quorum à 19 h 30 et déclare la séance ouverte.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2025
- 4. Présentation et adoption des comptes à payer
- 5. Rapport du maire
- 6. Rapport des élus
- 7. Règlement 2025-02 – Modifiant le règlement 2022-05 concernant les dérogations mineures
- 8. Colloque Femmélue – 17 et 18 juin
- 9. Élection – rémunération du personnel électoral
- 10. Mois de la sensibilisation à la sclérose en plaques
- 11. Étude d'analyse du cadre juridique applicable dans un contexte de mutualisation et d'optimisation des ressources – Service incendie
- 12. Génératrice centre communautaire - Appel d'offres sur invitation
- 13. Radar pédagogique – rang du Pays-Brûlé – Demande d'autorisation au MTQ
- 14. Appui à la fête Nationale de Saint-Léonard
- 15. Varia
- 16. Étude de la correspondance
- 17. Période de questions
- 18. Levée de l'assemblée

2025-05-069

Il est proposé par le conseiller, Monsieur Mathieu Beauchamp Filion, appuyé par le conseiller, Monsieur François Chabot, et résolu à l'unanimité :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

3. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 7 AVRIL 2025

2025-05-070

Il est proposé par le conseiller, Monsieur François Chabot, appuyé par la conseillère, Madame Mireille Lemay, et résolu à l'unanimité :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2025 soit adopté.

ADOPTÉ

4. PRESENTATION ET ADOPTION DES COMPTES A PAYER

La directrice générale et greffière-trésorière, Stéphanie Hinse, dépose à cette séance du conseil la liste des comptes à payer, des comptes payés, le montant des salaires nets versés, à savoir :

Total des salaires	18 086.28 \$
Total des comptes à payer	74 233.36 \$
Total des comptes payés	1 580.98 \$
Grand Total	93 900.62 \$

2025-05-071

Il est proposé par le conseiller, Monsieur Jocelyn Proulx, appuyé par la conseillère, Madame Mireille Lemay, et résolu à l'unanimité :

QUE les listes des comptes déposées soient approuvées et que la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à faire les paiements.

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

5. RAPPORT DU MAIRE

La Mairesse fait un résumé de toutes les formations, rencontres et séances à lesquelles elle a assisté au cours du mois d'avril.

6. RAPPORT DES ELUS

Rencontre du réseau-biblio à venir à la mi-juin. Le conseiller, Monsieur Tommy Richard n'a pu assister à la dernière rencontre de l'OTJ, prochaine rencontre le 13 mai.

7. REGLEMENT 2025-02 – MODIFIANT LE REGLEMENT 2022-05 CONCERNANT LES DEROGATIONS MINEURES

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement numéro 2022-05 concernant les dérogations mineures* a été adopté par la Municipalité le 4 avril 2022 conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (« CM »);

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire apporter un changement aux frais exigés

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé et présenté à la séance du 7 avril 2025;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller, Monsieur Thomas Leblanc, appuyé par le conseiller, Monsieur Mathieu Beauchamp Fillion, et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement suivant :

RÈGLEMENT 2025-02

MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2022-05 CONCERNANT LES DÉROGATIONS MINEURES

ARTICLE 1 – PRÉAMBULE ET TITRE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement dont le titre est : *Règlement 2025-02 – Modifiant le règlement 2022-05 concernant les dérogations mineures*.

ARTICLE 2 – MODIFICATION DE L'ARTICLE 3.3 FRAIS EXIGIBLES

L'article 3.3 du *Règlement numéro 2022-05 concernant les dérogations mineures* désormais se lira comme suit :

ARTICLE 3.3 – FRAIS EXIGIBLES

La demande doit être accompagnée du paiement des frais pour l'étude du dossier ainsi que pour l'adoption de la dérogation mineure le cas échéant. Les frais exigés pour une demande de dérogation mineure sont de 250 \$. Cela inclus les frais de parution et les frais d'administration.

ARTICLE 9 – ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ

8. COLLOQUE FEMMELUE – 17 ET 18 JUIN

CONSIDÉRANT QUE le Colloque Femmelue, initié par le *Comité femmes et politique municipale* se tiendra les 17 et 18 juin 2025 au Manoir du Lac Delage ;

CONSIDÉRANT QUE la mairesse, Madame Sandra St-Amour-Moreau, désire y participer ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère, Madame Mireille Lemay, appuyé par le conseiller, Monsieur Tommy Richard, et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil autorise la mairesse, madame Sandra St-Amour-Moreau, à participer au Colloque Femmelue et s'il y a lieu, paie les frais d'inscription, d'hébergement ainsi que les frais de déplacement et de repas aux tarifs en vigueur.

ADOPTÉ

2025-05-072

2025-05-073



No de résolution
ou annotation

2025-05-074

9. ÉLECTION – REMUNERATION DU PERSONNEL ELECTORAL

CONSIDÉRANT QUE le 2 novembre prochain auront lieu les élections générales ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal doit rémunérer le personnel électoral selon les règlements provinciaux en vigueur ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller, Monsieur Tommy Richard, appuyé par le conseiller, Monsieur Thomas Leblanc, et résolu à l'unanimité :

DE rémunérer le personnel électoral selon les taux indiqués dans le *Règlement sur le tarif de la rémunération et des frais des membres du personnel électoral* (chapitre E-3.3,r14)

ADOPTÉ

10. MOIS DE LA SENSIBILISATION À LA SCLÉROSE EN PLAQUES

CONSIDÉRANT QUE chaque jour, en moyenne douze personnes au pays reçoivent un diagnostic de sclérose en plaques et que cette maladie a des répercussions sur toutes les sphères de la vie d'une personne qui en est atteinte;

CONSIDÉRANT QUE la sclérose en plaques est la maladie neurologique la plus répandue chez les jeunes adultes du Canada;

CONSIDÉRANT QUE la recherche sur la sclérose en plaques permet de mieux comprendre cette maladie, de mieux la traiter et d'offrir des pistes de solutions en vue de sa prise en charge;

CONSIDÉRANT QUE SP Canada – Division du Québec soutient 18 bureaux d'un bout à l'autre de la province et que ceux-ci jouent un rôle de proximité essentiel avec les membres de la collectivité de la SP;

CONSIDÉRANT QUE les programmes et services offerts par SP Canada – Division du Québec et ses 18 organismes partenaires permettent aux gens touchés par la SP de tisser des liens entre eux, d'améliorer leur qualité de vie et leur bien-être et d'accroître leurs connaissances sur cette maladie;

CONSIDÉRANT QUE la population est vieillissante et qu'il est maintenant possible d'établir un diagnostic de SP de plus en plus tôt dans la vie, ce qui signifie que les gens atteints de SP vivent pendant une plus longue période de temps qu'auparavant avec cette maladie

CONSIDÉRANT QUE l'objectif ultime de SP Canada – Division du Québec est de bâtir un monde sans SP

EN CONSÉQUENCE,

2025-05-075

Il est proposé par le conseiller, Monsieur Mathieu Beauchamp Filion, appuyé par le conseiller, Monsieur Tommy Richard, et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Célestin décrète que le mois de mai est le Mois de la sensibilisation à la sclérose en plaques ;

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Célestin encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause que défend SP Canada – Division du Québec.

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

11. ÉTUDE D'ANALYSE DU CADRE JURIDIQUE APPLICABLE DANS UN CONTEXTE DE MUTUALISATION ET D'OPTIMISATION DES RESSOURCES – SERVICE INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2025-02-030, adoptée le 3 février dernier, mandatait le Service d'assistance juridique de la FQM afin qu'il procède à l'analyse du cadre juridique applicable dans un contexte de mutualisation et d'optimisation des ressources ;

CONSIDÉRANT QUE cette résolution spécifiait que le conseil municipal désire conserver son autonomie actuelle ;

CONSIDÉRANT QUE l'analyse est complétée et discerne trois options pour mutualiser et optimiser les ressources ;

CONSIDÉRANT QU' une seule de ces options semble permettre à la Municipalité de Saint-Célestin de conserver son autonomie actuelle ;

EN CONSÉQUENCE,

2025-05-076

Il est proposé par le conseiller, Monsieur Jocelyn Proulx, appuyé par le conseiller, Monsieur Tommy Richard, et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Célestin ne désire pas poursuivre le projet de mutualisation et d'optimisation des ressources du service incendie.

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Célestin désire fonctionner de la même façon qu'actuellement, avec des ententes signées avec les services incendies voisins.

ADOPTÉ

12. GENERATRICE CENTRE COMMUNAUTAIRE - APPEL D'OFFRES SUR INVITATION

CONSIDÉRANT QUE le *Projet d'une génératrice au centre communautaire*, déposé au *Fonds de développement structurant du territoire (FDST/FRR) volet 2*, a été accepté;

CONSIDÉRANT QUE l'achat de la génératrice doit être fait par appel d'offres sur invitation;

EN CONSÉQUENCE,

2025-05-077

Il est proposé par le conseiller, Monsieur Tommy Richard, appuyé par le conseiller, Monsieur Thomas Leblanc, et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale et greffière-trésorière à procéder à un appel d'offre par invitation pour l'achat d'une génératrice.

ADOPTÉ

13. RADAR PEDAGOGIQUE – RANG DU PAYS-BRULÉ – DEMANDE D'AUTORISATION AU MTQ

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande pour l'installation d'un radar pédagogique sur le rang du Pays-Brûlé (au sud du Village) ;

CONSIDÉRANT QUE ce rang est sous la responsabilité du ministère des Transports (MTQ) ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a déjà fait une demande auprès du MTQ, par la résolution 2023-09-132, pour une diminution de la limite de vitesse sur l'autre partie du rang du Pays-Brûlé, qui a été refusée par le MTQ ;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs usager de ce rang ne respectent pas la limite de vitesse de 50 km/h ;

EN CONSÉQUENCE,

2025-05-078

Il est proposé par le conseiller, Monsieur Mathieu Beauchamp Fillion, appuyé par la conseillère, Madame Mireille Lemay, et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

QUE la Municipalité procède à la demande d'autorisation auprès du ministère des Transports pour l'installation de radars pédagogiques sur le rang du Pays-Brûlé où la limite de vitesse diminue à 50 km/h.

QUE le conseil municipal désigne et autorise la directrice générale et greffière-trésorière à signer tout document relatif à la présente résolution.

ADOPTÉ

14. APPUI A LA FETE NATIONALE DE SAINT-LEONARD

CONSIDÉRANT QU' il n'y a pas de festivités de la Fête Nationale à Saint-Célestin ;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs citoyens de Saint-Célestin se rendent à Saint-Léonard-d'Aston pour célébrer la Fête Nationale ;

CONSIDÉRANT QUE les subventions sont une grande source de financement pour l'organisation de la Fête Nationale qui doit être accessible à tous et à peu de frais et/ou gratuitement ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller, Monsieur Mathieu Beauchamp Filion, appuyé par le conseiller, Monsieur Tommy Richard, et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Célestin confirme que plusieurs de ses citoyens se déplacent à Saint-Léonard-d'Aston pour célébrer les festivités de la Fête Nationale.

ADOPTÉ

15. VARIA

Aucun sujet à ajouter au varia

16. ÉTUDE DE LA CORRESPONDANCE

- MAMH – Bonification de la TECQ 2024-2028 – pour Saint-Célestin 75 000 \$
- Ministère de la Sécurité publique – Semaine de la sécurité civile « Agir ensemble pour la sécurité de tous! »

17. PERIODE DE QUESTIONS

Les citoyens présents sont invités à poser leurs questions.

18. LEVÉE DE L'ASSEMBLEE

Il est proposé par le conseiller, Monsieur Jocelyn Proulx, appuyé par le conseiller, Monsieur Tommy Richard, et résolu à l'unanimité :

QUE l'ordre du jour ayant été épuisé, la session soit levée 20 h 16.

ADOPTÉ

Sandra St-Amour-Moreau
Mairesse

Stéphanie Hinse
directrice générale et greffière-trésorière

Je, Sandra St-Amour-Moreau, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal et décide de ne pas exercer mon droit de veto

Sandra St-Amour-Moreau, mairesse

2025-05-079

2025-05-080